

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 25 JUILLET 2016

**L’an deux mil SEIZE, le LUNDI 25 JUILLET,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Nombre de membres présents : 10

Date de convocation : le 18 juillet 2016.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAUT, Mireille BONNET, Agnès SURGENT, Christophe CAJAT.

Absents excusés : Joël HALLAY et Catherine LENOIR

Absent : Bruno VUITTENEZ

Pouvoirs : Catherine LENOIR à Sophie BOULAY, Joël HALLAY à Serge RENAULT.

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

1 – Demandes de subventions-Travaux éclairage public 2017

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la Commune réalise une tranche de travaux d’éclairage public pour remplacer les luminaires en mauvais état et très énergivores (notamment les lampadaires avec boules).

Pour les travaux de rénovation du réseau d’éclairage public à programmer en 2017, Monsieur le Maire expose que ces travaux peuvent être subventionnés par le S.I.D.E.L.C (30 % du montant H.T. des travaux avec un plafond de subvention de 2.000 €) et par la Région dans le cadre de son contrat avec le Pays Vendômois (200 € par point lumineux de type Boule).

Le programme de travaux concernera les lampadaires du camping, de l’ancienne Poste, du Parc Consigny et du parking de la Maison Consigny. Le montant estimatif des travaux s’élève à 14.273 € H.T.

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter ces aides financières tant au S.I.D.E.L.C qu’à la Région par l’intermédiaire du Pays Vendômois.

Après la réalisation de cette tranche de travaux, l’ensemble du réseau d’éclairage public aura été remis aux normes, à l’exception de la rue du Champ de Foire (éclairage public à réaliser lors des travaux de réfection de la voirie qui sont envisagés). Il restera ensuite à remplacer les horloges de commande sur l’ensemble du réseau.

2 – Demande de subvention travaux église

Monsieur le Maire rappelle que la toiture de la sacristie est en très mauvais état et que des travaux devront être réalisés. Les travaux de réfection de la charpente et de la toiture sont estimés à 11.882 € H.T. Il est aussi nécessaire de remplacer la porte d’entrée, également en mauvais état (coût estimatif : 2.309 € H.T.).

Afin de pouvoir assurer une partie du financement de ces travaux, le Conseil Municipal sollicite au Conseil Départemental l’attribution d’une subvention au taux maximum au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2017.

De nouveaux devis seront demandés à plusieurs entreprises. Le Conseil Municipal souhaite savoir si ces travaux peuvent également bénéficier d’une aide financière par la Fondation du Patrimoine.

3 – Point sur les travaux en cours

Monsieur Serge RENAULT fait le point sur les travaux en cours :

-Eglise : suite à dépose du tableau « Le Couronnement d'épines », les travaux de restauration en atelier sont en cours. Les travaux de réfection des plâtres sont achevés. Un grand nettoyage du mobilier de l'église devra être réalisé.

Lors de la remise en place du tableau, courant septembre, une cérémonie sera organisée pour présenter les travaux de restauration.

Dans le cadre du chantier, l'entreprise a utilisé 300 litres d'eau sur le compteur du presbytère. La question du remboursement de cette consommation par la Commune à l'association diocésaine est posée.

-Voirie : Afin de limiter la fonte du goudron rue du Champ de Foire, du sable et des extraits de pierres ont été répandus pour limiter le phénomène.

Rue Alphonse Karr : un musoir a été installé pour assurer la protection des piétons lors des arrêts de cars devant le collège. Une zone de stationnement a également été créée le long du trottoir.

Les travaux 2016 de restructuration du réseau d'éclairage public seront réalisés fin août-début septembre. Cela concerne les lampadaires des rues Saint-Pierre, du Prazé, de la Gare et le chemin du Pavillon.

Madame CHARREAU signale des problèmes d'humidité et d'infiltrations d'eau dans plusieurs maisons de la rue Prillieux. Cela est peut être lié à la réalisation de travaux dans cette rue il y a quelques années, car ce phénomène n'avait jamais été constaté auparavant.

Madame BONNET signale la dangerosité au niveau de l'intersection de la rue Creuse et de la rue du Mauvais Pas, dangerosité accentuée par un manque de visibilité lié au mauvais entretien de la végétation dans une propriété. Elle demande si la mise en place d'un ralentisseur est possible afin de limiter la vitesse des véhicules. Cela pourra être étudié lors de la prochaine réunion de la Commission des travaux.

Madame SURGENT signale la présence de trous dans la rue Gheerbrant pouvant être dangereux pour les véhicules deux roues. Il s'agit en fait de l'absence de tampons sur plusieurs « bouches à clé » du réseau d'eau potable. Une intervention a déjà été demandée à la Lyonnaise des Eaux, gestionnaire du réseau.

-Camping : travaux de remise en état de l'allée centrale qui était assez dégradée et raccordement de mobile-home au réseau d'eau potable.

-Tour: réalisation d'une clôture en piquets de bois avec grillage pour sécuriser les abords de la muraille.

-SIVOM Mondoubleau-Cormenon -Construction château d'eau : les travaux de coulage du béton sont achevés. Les travaux d'étanchéité du réservoir seront réalisés en septembre (températures actuellement trop élevées pour réaliser ces travaux). Ensuite, le réservoir sera progressivement mis en eau pour contrôle et les installations électriques seront posées pour la fin de l'année.

-Prévisions de travaux : travaux de décapage du sol suite à l'acquisition du terrain CRINIÈRE et sécurisation des ateliers municipaux par la mise en place d'une clôture avec portails, mise en place de dalles stabilisatrice à engazonner au Champ de Foire.

4 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

2016/25	6 juin 2016	Décision de refus de l'exercice du droit de préemption urbain, lors de la vente du bien sis 17 rue du Mail
2016/26	29 juin 2016	Décision de refus de l'exercice du droit de préemption urbain, lors de la vente du bien sis 8 rue du Prazé
2016/27	30 juin 2016	Décision de refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis lieu-dit « Le Tertre »
2016/28	30 juin 2016	Décision de refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis lieu-dit « La Pommeraie »
2016/29	11 juillet 2016	Décision de refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 12 et 14 rue de la Tour

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARREAU :

-demande le résultat de la consultation effectuée par la CCCP en vue de retenir le cabinet d'études qui sera chargé de l'élaboration du P.L.U.i. L'ouverture des plis a eu lieu et après examen des offres, 3 candidats seront auditionnés. Le choix final interviendra lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire du 28 juin.

-rappelle que lors de la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti, l'architecte du CAUE avait attiré l'attention de la municipalité sur le très mauvais et la dangerosité de la charpente de l'immeuble sis 6, rue du Pont de l'Horloge. Malgré une intervention téléphonique, le propriétaire n'a pas réagi. Monsieur le Maire adressa une lettre recommandée au propriétaire pour lui en fait part de façon officielle.

-indique qu'un devis a été demandé pour la réimpression des plaquettes touristiques « circuits promenades dans Mondoubleau ». Le Conseil Municipal opte pour la réimpression de 500 exemplaires.

-s'étonne que l'agent saisonnier assurant l'accueil à la Maison du Tourisme ne soit pas encadré par une personne référente du Conseil Municipal. Le référent officiel n'a pas été nommé. Ainsi, c'est le Maire qui assure cette fonction. Monsieur PLATON fait savoir qu'il rend régulièrement visite à l'agent d'accueil et que des tâches lui ont été confiées.

Madame BONNET :

-souhaite savoir qui est l'organisateur de la brocante prévue le 31 juillet. Il s'agit de la Société PITEL BROCANTE ORGANISATION PBO.

-demande si le nouveau locataire du logement communal sis 1, rue Leroy est à jour de ses loyers. Monsieur le Maire fait savoir que la caution a été versée et qu'il ne reste plus qu'un loyer impayé.

-demande si le Maire est au courant de l'ouverture d'un nouveau commerce au 2 et 4 place du Marché : Monsieur le Maire vient d'apprendre que ce local commercial sera à nouveau occupé et qu'il s'agit de l'ouverture d'un institut de beauté.

Monsieur PLATON invite l'ensemble des Conseillers Municipaux à assister aux Baptêmes de Plongée qui auront lieu à la piscine le 29 juillet à partir de 18 H. Il fait savoir qu'il a engagé les démarches pour l'édition d'un nouveau plan de ville et que plusieurs prestataires ont été contactés.

Monsieur CAJAT fait savoir qu'il a été contacté par l'association CICLIC-Cinémobile qui souhaite projeter le film « Demain » le 13 septembre. Une projection sera destinée aux collégiens à 13H45 et une seconde en soirée, ouverte à tous. A l'occasion de la projection de ce film, la Municipalité offrira le « pot de l'amitié » pour un temps d'échange.

-signale qu'une personne lui a fait savoir qu'il n'y a pas de sacs dans les bornes de propreté canine. Monsieur le Maire fait savoir qu'elles sont régulièrement rechargées mais que certaines personnes détournent l'usage des sacs.

Madame BOULAY fait part de la diminution des horaires d'ouverture au public de l'accueil du centre de tri postal. Monsieur le Maire fait savoir que la fermeture totale du service a aussi été envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 H 00.